

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00181

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 99

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2520717-02020010100

DATE D'APPHICACON : 28 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération du 10 décembre 2014, Saint-Etienne Métropole a défini, dans le cadre de l'instruction comptable M43, les durées d'amortissement comptable applicables aux immobilisations corporelles et incorporelles du budget annexe transport.

Il convient de modifier certaines durées d'amortissement tout en tenant compte des règles imposées par la nomenclature M43.

Certaines durées d'amortissement des immobilisations sont imposées par l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L.132-15 qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- les frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- les frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- les brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les immobilisations du budget annexe transport font l'objet d'un amortissement linéaire et au prorata temporis.

Les durées d'amortissement sont présentées dans l'annexe jointe à la délibération.

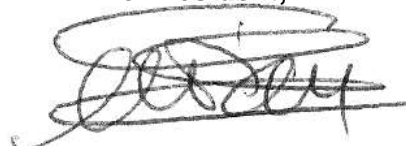
Il est proposé de modifier le seuil unitaire des immobilisations amortissables sur un an du budget annexe transport et de le fixer à 1 000 € (au lieu de 500 € précédemment).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **adopte les règles d'amortissement proposées dans l'annexe jointe pour les biens acquis et mis en service à compter du 1^{er} janvier 2021 ;**
- **fixe le seuil de 1 000 € pour les biens amortissables sur un an.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

Annexe : durées d'amortissement applicables aux immobilisations du budget annexe transport au 1^{er} janvier 2021

Libellés immobilisations	Durée d'amortissement
Infrastructures lourdes (génie civil, terrassement, assainissement, plateforme, ouvrage...)	60 ans
Infrastructures : création parking relais, pôles d'échange, renouvellement de voies	35 ans
Tramways	30 ans
Trolleybus	20 ans
Autobus	15 ans
Bâtiments productifs de revenus	30 ans
Autres infrastructures : travaux d'accessibilité, lignes aériennes	25 ans
Gros équipements et systèmes d'exploitation informatique	15 ans
Stations Vélivert	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel classique	10 ans
Matériel de bureau (photocopieurs)	5 ans
Véhicules poids lourds	10 ans
Véhicules de tourisme (neufs)	7 ans
Véhicules de tourisme (occasions)	4 ans
Vélos Vélivert et accessoires	4 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Remises à niveau techniques et grosses réparations	Durée résiduelle (mini 10 ans pour tramway, 5 ans pour autobus)
Frais d'études et frais d'insertion	5 ans
Mobilier urbain	10 ans
Mobilier de bureau	15 ans